

Contrôle coercitif



Améliorer la pratique judiciaire par l'intégration du contrôle coercitif

Une présentation du
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

**COLLOQUE MONT-LAURIER SUR LA VIOLENCE CONJUGALE ET
FAMILIALE**

10 mai 2023

Projet : Amélioration de la pratique judiciaire

Contrôle coercitif



Projet : Amélioration de la pratique judiciaire

Objectif : Améliorer la pratique des différents acteurs judiciaires pour lever les obstacles systémiques auxquels les femmes victimes font face dans le système judiciaire.

Approche intersectionnelle : Attention particulière portée sur les femmes en situation de précarité économique et femmes réfugiées, immigrantes, sans statut ou nouvelles arrivantes.

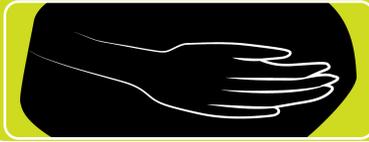
Moyens : Sensibiliser et former les intervenant.e.s judiciaires au concept de *contrôle coercitif* afin :

- qu'ils reconnaissent l'ensemble des manifestations de la violence conjugale et,
- qu'ils développent des pratiques plus appropriées pour améliorer la sécurité et la liberté des victimes





Mobilisation des partenaires (comité consultatif)



Identification des bonnes pratiques (revue de littérature)



Sensibilisation des acteurs judiciaires au contrôle coercitif



Développement d'une boîte à outils



Déploiement des formations auprès des acteurs judiciaires



Séminaires régionaux (à venir)

Mobilisation des partenaires clés : comité consultatif

Policier.e.s	Juge, avocat.e.s, juristes	Ministère et organismes publics	Ressources expertes en violence conjugale (Chercheuses et intervenantes)
<ul style="list-style-type: none"> • Sûreté du Québec • Association des directeurs de police du Québec • Service de police de la Ville de Montréal • Ecole nationale de police du Québec • Association canadienne des chefs de police/Réseau Intersection/Régie intermunicipale de police Thérèse – De Blainville • Service de police de la Ville de Gatineau • Service de police de la Ville de Montréal • Ecole nationale de police du Québec • Service de police de la Ville de Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Sénateur canadien, anciennement juge à la Cour d'appel du Québec • Association des avocats et avocates en droit familial du Québec et avocate praticienne • Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration • Rebâtir 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la sécurité publique (MSP) – Pratiques policières • MSP - services correctionnels • Directeur des poursuites criminelles et pénales • Commission des services juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenantes de maisons d'aide et d'hébergement • Intervenantes de cellules d'actions concertées • Dre Carmen Gill, PhD • Dre Isabelle Côté, PhD • Membres de l'équipe du Regroupement

- Service de police de la Ville de Québec - SPVQ
- Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale
- Directeur des poursuites criminelles et pénales - DPCP
- Commission québécoise des libérations conditionnelles - CQLC
- Rebâtir
- Centre d'accès à l'information juridique – CAIJ
- Commission des services juridiques – CSJ
- Barreau du Québec
- Jeune Barreau de Montréal
- JURI RDV 2022
- Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration -AQAADI
- L'Équipe spéciale responsable des demandes d'asile fondées sur le genre (ESDAG) de la Commission de l'immigration et du Statut de réfugié du Canada (CISR)

et d'autres à venir....

Comprendre le

Contrôle coercitif



Le contrôle coercitif

Une série d'actes et de stratégies répétés et délibérés de violence :

- Mis en place progressivement par un partenaire ou ex-partenaire,
- Qui ne sont pas forcément physiques, mais bien souvent invisibles et insidieux,
- Dans le but d'isoler, de contrôler et de priver la victime de sa liberté.



Principales manifestations du contrôle coercitif et exemples associés

Surveillance et interrogatoire

- Lui demande qui elle a vu, quand et pourquoi
- Lui demande de texter où elle se trouve, texter à l'arrivée et au départ, podomètre calculé, compte-rendu exigé
- L'accompagne dans toutes ses allées et venues

Menaces

- Menace de partir avec les enfants, de lui faire perdre la garde
- Menace de la tuer, elle ou des personnes qui lui sont chères
- Menace de la poursuivre en cour ou d'alerter les services sociaux ou d'immigration

Violence sexuelle

- Fait pression sur elle pour avoir des relations sexuelles
 - La force à regarder de la pornographie, lui demande de faire des choses humiliantes et dégradantes
- Contrôle sa contraception et ses grossesses (poursuite ou avortement)

Détournement cognitif

- Pique des crises, l'insulte et l'agresse, puis quand elle le confronte à ce sujet, l'accuse d'exagérer ou d'inventer des histoires de toutes pièces
- Lui répète qu'elle passe son temps à imaginer des problèmes, qu'elle exagère
 - La frappe et, plus tard, lui demande comment elle s'est fait mal

Violence économique

- Contrôle le budget et l'accès aux cartes bancaires et de crédit
 - Menace de la priver d'argent ou de biens essentiels
- L'empêche d'avoir accès à la douche, au bain, à la toilette, au repas ou au lit conjugal
 - Contrôle son transport



Isolement

- Empêche les contacts avec ses proches en effaçant les nouvelles communications sur son téléphone, en lui interdisant de voir ses proches ou de leur parler
- L'empêche de quitter la maison, confisque les clés de la voiture ou les chaussures
- Refuse qu'elle aille à l'école ou au travail

Violence physique

- La pousse, la frappe
- L'étrangle
- Lui crache dessus

Blâme

- Lui dit qu'il ne peut pas rester sobre tant qu'il vit avec une folle comme elle
- Lui dit que si jamais elle le quitte, il se tuera et ce sera de sa faute
- Lui dit qu'il ne se mettrait pas en colère si elle arrivait à faire taire les enfants et à les contrôler

Abus via les technologies

- Entre dans son compte, lit ses messages, se fait passer pour elle et interagit à sa place sur les médias sociaux
- Confisque son téléphone, retire la carte SIM
- La suit avec les applications de géolocalisation

Humiliation

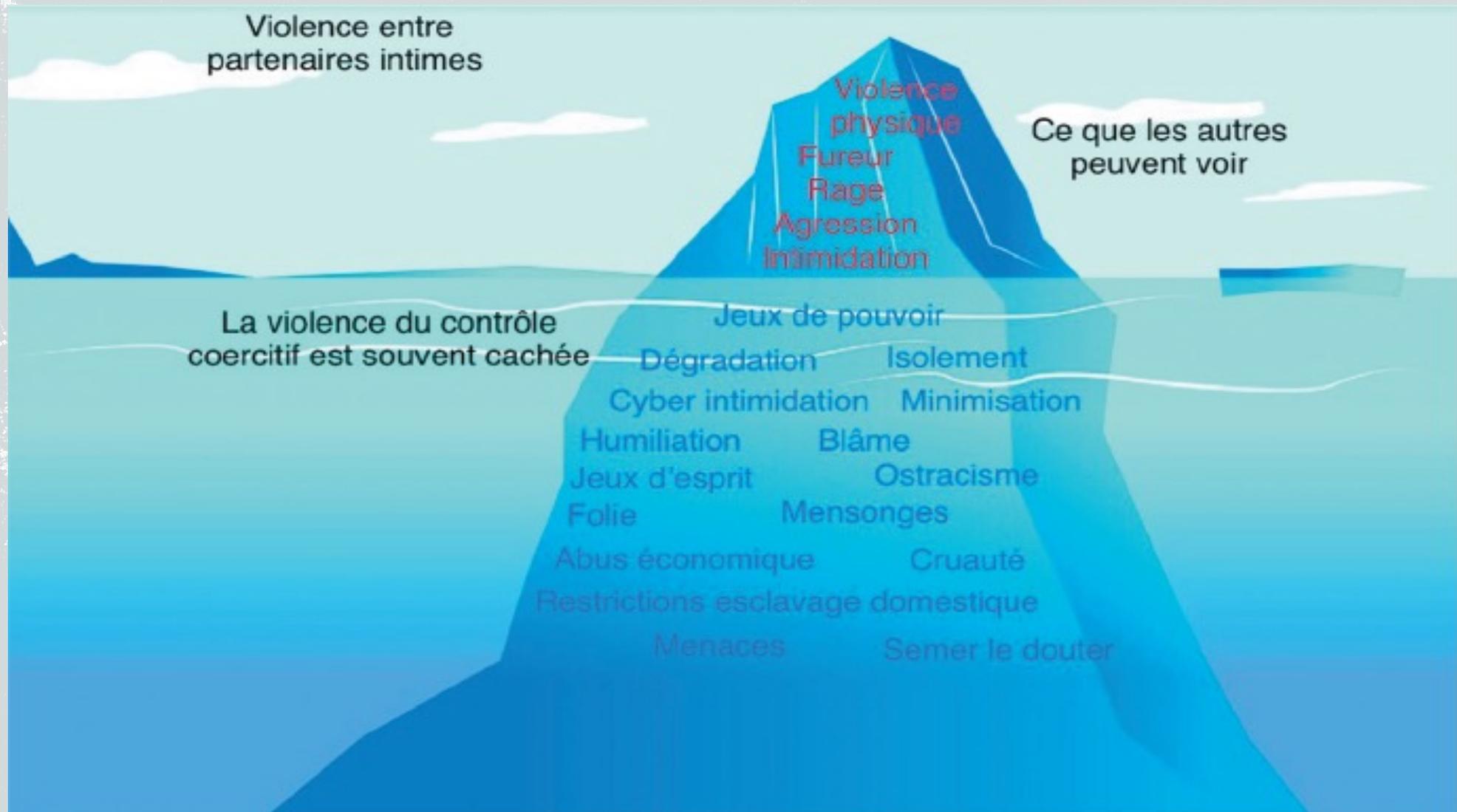
- Agit de façon à l'embarrasser ou l'humilier en public
- La compare physiquement à d'autres personnes

Harcèlement

- La traque, la suit ou la fait suivre par des amis
- Rôde ou se présente chez elle ou à son lieu de travail pour s'assurer qu'elle s'y trouve bel et bien
- Lui envoie de façon répétée des textos, parfois sous le couvert de communications concernant les enfants



Comprendre le contrôle coercitif



Source: Dre Carmen Gill, *La revue des chefs de police du Canada*, printemps-été 2021, p.7



Il est intéressant d'amener à la conscience des acteurs judiciaires avec quelle force la police ou les tribunaux répondraient à quelqu'un qui prendrait un inconnu en otage, ou qui réglerait strictement la façon dont cet inconnu s'habille, marche, parle, dépense son temps ou son argent.

La criminalisation du contrôle coercitif – En bref

Plusieurs pays et états à travers le monde ont déjà criminalisé les comportements coercitifs et contrôlants :

- Angleterre et Pays de Galles (2015) ;
- Écosse (2018) ;
- Irlande (2019) ;
- Quelques États aux États-Unis (Hawaï, Connecticut, etc.) ;
- Quelques États en Australie (en cours).

Au Canada, la situation évolue :

- Projet de loi C-247 (2020) ;
- Projet de loi C-202 (2021) ;
- Recommandations émanant de plusieurs rapports d'experts ;
- Motion adoptée à l'unanimité le 22 mars 2023 à l'Assemblée nationale du Québec ;
- Question soulevée en mars 2023 à la Chambre des communes ;
- Travaux en cours...





De

Vision de la violence conjugale
centrée sur **la violence
physique visible**



À

Vision centrée sur **l'éventail des
stratégies invisibles** de prise de
contrôle de la victime (isolement
social, contrôle économique,
microrégulations du quotidien)

Recherche **d'épisodes** ou
d'incidents isolés, sans les
lier les uns avec les autres

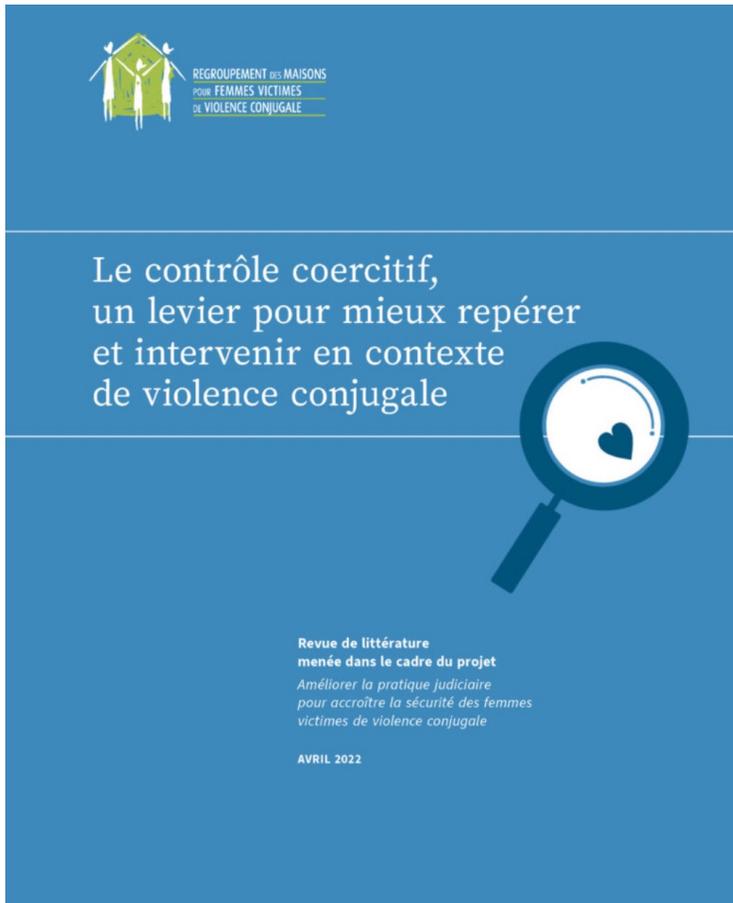


Recherche de **schémas de
comportement continu et
cumulatifs (historique)**

Regard porté sur **les réactions
ou l'absence de réactions de
la victime**



Regard **centré sur l'auteur de
violence, ses actions et ses
intentions sous-jacentes**



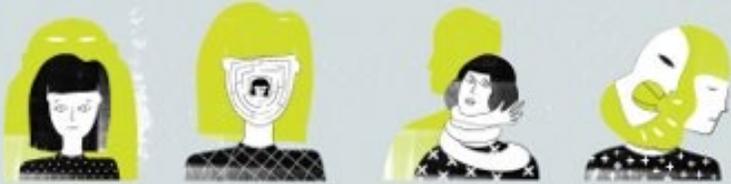
REVUE DE LITTÉRATURE: LE CONTRÔLE COERCITIF, UN LEVIER POUR MIEUX REPÉRER ET INTERVENIR EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE

A pour intention de rendre accessible au plus grand nombre d'acteurs :

- la littérature scientifique et la littérature grise disponibles sur le concept de contrôle coercitif au Québec ;
- les bonnes pratiques existantes permettant d'améliorer le parcours judiciaire des femmes
 - Droit criminel
 - Droit familial
 - Droit de l'immigration

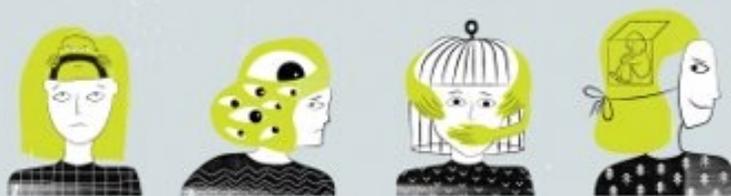


REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE



Comprendre, repérer
et intervenir face au

Contrôle coercitif



**BOÎTE
À OUTILS**



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

BOÎTE À OUTILS : COMPRENDRE, REPÉRER ET INTERVENIR FACE AU CONTRÔLE COERCITIF

Développée pour les intervenantes et intervenants judiciaires, elle a pour objectif de :

- Sensibiliser au contrôle coercitif afin que soient reconnues l'ensemble des manifestations moins visibles de la violence conjugale et
- Développer les savoir-être et savoir-faire permettant d'améliorer le parcours judiciaire des femmes.

<https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/ameliorer-la-pratique-judiciaire-pour-accroitre-la-securite-des-femmes-victimes-de-violence-conjugale/>

CE N'EST PAS DE L'AMOUR...C'EST DU CONTRÔLE

Contrôle coercitif

Ce n'est pas
de l'amour...

... c'est du
contrôle.

« Si j'avais su que ça existait, le contrôle coercitif, je pense qu'une cloche aurait sonné pour moi. Quand j'ai appris ce que c'était, ça m'a beaucoup soulagée. Ça a mis les mots sur ce que je vivais et que j'avais raison d'avoir peur, que ce n'était pas juste dans ma tête. »

Un outil pour aider les femmes :

- à mieux repérer le contrôle qu'elles subissent ;
- à y voir plus clair dans leur situation ;
- dans leurs démarches auprès des différents professionnel.le.s sociosanitaires et judiciaires

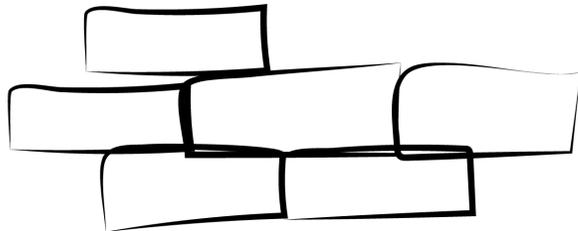


Violence post-séparation et risque homicide

Contrôle coercitif



« Avec la séparation, on passe de la tentative de maintenir la partenaire dans la relation à la volonté de la détruire si elle quitte. »



Dobash & Dobash (Traduction libre)

Le contrôle coercitif : facteur de risque homicide

La séparation : facteur de risque important

La présence de contrôle coercitif est un prédicteur important de féminicides

Le danger s'étend au-delà de la conjointe ou de l'ex-conjointe

La présence de contrôle coercitif peut conduire les victimes au suicide forcé

Des chiffres qui parlent

Le contrôle coercitif était présent dans

92 % des 358

homicides étudiés au Royaume-Uni³.

En moyenne,

75 % des homicides conjugaux

au Canada ont eu lieu alors que la séparation était imminente⁴.

L'homicide ou la tentative d'homicide conjugal constituait

le premier événement

de violence physique pour près du tiers des victimes⁵.

60 %

des filicides et des familicides surviennent dans un contexte de séparation ou de litige autour de la garde des enfants⁶.

20 %

des victimes n'étaient pas les partenaires actuelles ou anciennes, mais d'autres membres de la famille, des amis, des collègues, des policiers, des étrangers, etc⁷.

Contrôle coercitif = prédicteur homicidaire

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de violence physique que la vie de la victime n'est pas en danger :

Être attentif aux signaux d'alerte :

- Perte d'emprise pendant la relation ou post-séparation ;
- Séparation ;
- Perte d'espoir d'une reprise de la relation ou de la vie familiale souhaitée ;
- Surveillance active ;
- Jalousie obsessionnelle \ Non-acceptation de l'arrivée d'un nouveau conjoint (réelle ou imaginée) ;
- Escalade de violence : variation des manifestations, aggravation, fréquence ;
- Changement subit dans le comportement de l'auteur de violence ;
- Isolement ;
- Peur de la victime, etc.





Relier tous les éléments ensemble

Se rappeler que, pris isolément certains comportements peuvent apparaître de moindre gravité, mais que c'est en reliant tous les faits et observations qu'on peut identifier un schéma de comportement dangereux.

Détecter le

Contrôle coercitif



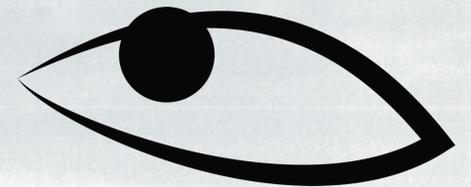
REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE





3 critères :

- 1 - Est-ce qu'il y a un schéma de comportements ?
- 2 - Est-ce que la victime change ses habitudes et ses choix à la suite du schéma de comportements ?
- 3 - Est-ce qu'elle craint les conséquences de ce schéma ?



Croyances et stéréotypes en lien avec les comportements attendus des auteurs de violence



- Effets des stéréotypes de genre
- Effets des stéréotypes de privilèges (intersectionnalité)
 - Scolarité, alphabétisation, statut social, emploi
 - origine ethnique, religion, statut légal
- Effets de l'apparence et de la maîtrise de l'auteur sur sa crédibilité et sur celle de la victime

- être extrêmement **habiles à manipuler** les professionnels, les agences et les systèmes;
- **cibler délibérément des personnes** qu'ils considèrent comme vulnérables;
- faire de **fausses allégations** au criminel, aux agences sociales, administratives ou fiscales;
- **reconnaître certains gestes moindres**, et non les autres, mettant en doute la crédibilité de la victime.

- Est isolée, ne sort pas de chez elle, n'accompagne pas ses enfants lors de leurs activités, n'a pas d'activités socioprofessionnelles;
- Ne suit pas de cours de francisation, ne parle pas le français ni l'anglais, ne peut lire ou remplir aucun document;
- Fréquente peu ou pas de gens, n'a pas d'amis;
- A peur de parler, a de la difficulté à faire confiance;
- S'exprime peu ou pas du tout lors des rencontres en présence du conjoint;
- Ignore tout de son statut migratoire, n'a pas accès à ses papiers d'immigration ni à ceux des enfants;
- Ne peut utiliser librement et en confidentialité un téléphone;
- N'a aucune connaissance des ressources d'aide ou des organismes existants dans sa région;
- Ne semble pas libre quant à ses moyens de contraception;
- Ne dispose pas de compte bancaire à son nom, doit demander de l'argent au conjoint pour subvenir à ses besoins les plus élémentaires;



Utilisation possible des options juridiques par l'auteur de violence pour maintenir le contrôle



Refuser de déposer des documents judiciaires, le faire en retard ou déposer des documents incomplets

Se représenter soi-même quand ce n'est pas nécessaire

Multiplier les recours légaux

Refuser de se conformer aux ordonnances d'un tribunal

Retarder la procédure en demandant des ajournements à répétition ou en changeant d'avocat.e plusieurs fois

Refuser de négocier

Chercher à obtenir un arrangement parental qui nécessite des transferts en personne ou une communication soutenue avec l'autre parent

Menacer ou agresser physiquement la femme pendant la procédure devant les tribunaux

Consulter de multiples avocat.e.s d'une petite localité pour rendre la représentation difficile

Discréditer les acteurs judiciaires 'ayant pris le côté de la victime'

Déposer une plainte contre la victime (plainte croisée) ou faire un signalement à la DPJ

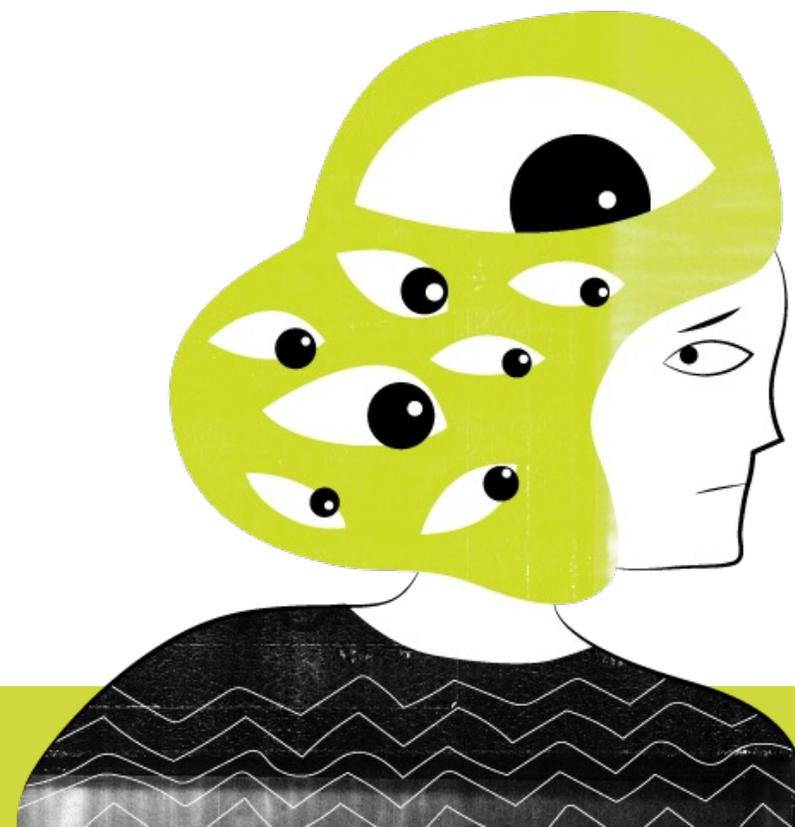
Multiplier les demandes similaires auprès d'instances différentes lorsque résultats insatisfaisants

Faire apparaître le

Contrôle coercitif



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE





Se peut-il que, puisque ce n'est jamais le même intervenant – policier, agent de probation – qui est impliqué, les morceaux du casse-tête ne soient finalement jamais rassemblés ? Le portrait d'ensemble, le fameux big picture, n'apparaît pas, ou n'apparaît que trop tard.

- Coroner Jacques Ramsay



Pourquoi documenter la présence de contrôle coercitif ?

- Départager la violence conjugale de la chicane de couple
- Prévenir les récidives et l'escalade de la violence
- Mettre en place rapidement un filet de sécurité (physique et psychologique) autour de la victime
- Faciliter la prise de décision sur les conditions d'arrestation et de mise en liberté de l'agresseur
- Permettre de soutenir un plus grand nombre d'infractions applicables
- Assurer une meilleure évaluation du risque par les policiers, les procureurs, les juges, les services correctionnels qui sont alors informés des schémas de comportements



Comment documenter ?

- Aller **au-delà de l'événement** ayant suscité l'appel, poser des questions sur le contexte qui l'entoure pour comprendre la dynamique ;
- Documenter l'historique des tactiques de contrôle dans la relation **au-delà des gestes judiciarisables** ainsi que des bris de conditions ;
- Détailler la **variété** des manifestations et le caractère **répété** dans le temps ;
- Vérifier systématiquement les **événements de violence antérieurs** ;
- Utiliser les déclarations sous serment de **témoins** (famille, amis, voisin), les rapports médicaux ou les rapports provenant des intervenantes ;
- Mettre en lumière les **risques potentiels** pour la sécurité de la victime : le contrôle coercitif est un prédicteur important de mortalité.

Savoir-faire et savoir-être

Contrôle coercitif



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE





La plupart des informations sur la violence vécue qui peuvent prédire l'homicide conjugal, proviennent de la victime. Il est donc important de reprendre leur histoire et de les ajouter à celle de l'auteur.

(traduction libre)

Dobash & Dobash,
2012

Attitudes et savoir-être facilitants durant vos échanges avec les victimes

- Reconnaître l'existence de formes plus invisibles de violence et donner des exemples : parler de surveillance, contrôle, micro-régulations du quotidien, etc. ;
- Verbaliser ce que vous constatez, ce qui vous inquiète ;
- Faire savoir à la victime que la violence n'est pas acceptable et qu'elle n'en est pas responsable ;
- Déconstruire la croyance voulant qu'une preuve ne puisse se faire sur des versions contradictoires ;
- Créer le lien de confiance et respecter son rythme ;
- Faire appel à un interprète afin qu'elle puisse s'exprimer dans sa langue maternelle ;
- Être à l'écoute de vos propres limites et de celles de votre métier ;
- Faire alliance avec les ressources spécialisées ;
- Réseauter la victime.

Réseauter la victime et faire alliance avec les maisons d'aide et d'hébergement

-  Diriger vers les services pour les victimes ;
-  Prendre en considération les vulnérabilités propres à certaines victimes et référer vers des organismes locaux ayant développé une expertise en lien avec ces réalités ;
-  Expliquer le rôle des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, ouvertes 24/7 :
 - Gratuit, confidentiel ;
 - Soutien téléphonique ou en personne ;
 - Services sans hébergement ;
 - Pas nécessaire d'avoir quitté le conjoint, respect du rythme ;
 - Aide à la femme et aux enfants, soutien aux acteurs judiciaires ;
-  Aller chercher le soutien des intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement pour vous épauler dans vos interventions.

Impacts de la collaboration entre les acteurs socio-judiciaires



Un langage et une compréhension commune du contrôle coercitif



Un continuum d'acteurs judiciaires qui documentent le contrôle coercitif



La mise en lumière des stratégies de détournement du système judiciaire par l'auteur de violence



Une vigilance accrue par rapport à la dangerosité des schémas de comportement



Une victime bien entourée tout au long du processus judiciaire



Une victime informée de l'avancement du dossier



Merci

Me Karine Barrette, chargée de projet
kbarrette@maisons-femmes.qc.ca ; 438-373-9605

Mme Céline Rossini, chargée de formation
crossini@maisons-femmes.qc.ca ; 514-839-0814



Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Boîte à outils sur le contrôle coercitif*, 2022, <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/ameliorer-la-pratique-judiciaire-pour-accroitre-la-securite-des-femmes-victimes-de-violence-conjugal>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Défendre une femme issue de l'immigration victime de contrôle coercitif: Guide pour les avocats et les avocates en droit de l'immigration*, <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/11/RMH-CC-22-FasciculeImmigration-Web.pdf>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Et si c'était de la violence?*, 2013, <https://maisons-femmes.qc.ca/publications/et-si-cetait-de-la-violence-conjugale/>

Trousse d'outils AIDE: Comment repérer les cas de violence familiale et intervenir pour les conseillères et conseillers juridiques en droit de la famille, Justice Canada [en ligne] <https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/aide-help/aperçu-overview.html>

Refuge des femmes de l'ouest de l'île : outils de dépistage du contrôle coercitif auprès des femmes, mères et enfants : <https://wiws.ca/coercive-control/?lang=fr>

Agir ensemble pour sauver des vies, Premier rapport annuel du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale, Bureau du coroner, 2020. https://www.coroner.gouv.qc.ca/fileadmin/Media/Rapport_annuel_2018-2019_Version_amendee_20201207.pdf

L. Bancroft, *Why Does He Do That? : Inside the Minds of Angry and Controlling Men*, Berkley Books, 2003.

Controlling or Coercive Behaviour in an Intimate or Family Relationship, CPS [en ligne] <https://www.cps.gov.uk/legal-guidance/controlling-or-coercive-behaviour-intimate-or-family-relationship>

I. Côté, S. Lapierre, «Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec», *Intervention 2021*, numéro 153 : 115-125. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/06/ri_153_2021.2_Cote_Lapierre.pdf

A. Cunningham, L. Bakert, *Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*, Centre des enfants, des familles et le système de justice, 2007. https://publications.gc.ca/collections/collection_2007/phac-aspc/HP20-5-2007F.pdf

E. Durand, *Protéger la mère, c'est protéger l'enfant*, Dunod, 2022. <https://www.leslibraires.ca/livres/protoger-la-mere-c-est-protoger-edouard-durand-9782100834976.html>

C. Gill, M. Aspinall, *Comprendre le contrôle coercitif dans le contexte de la violence entre partenaires intimes au Canada : comment traiter la question par l'entremise du système de justice pénale?* Rapport présenté au Ministère de la Justice du Canada, Université du Nouveau-Brunswick, avril 2020. <https://bit.ly/3wHfn7>

La pandémie de l'ombre : mettre fin aux comportements coercitifs et contrôlants dans les relations intimes, Rapport du comité permanent de la justice et des droits de la personne, présidé par Iqra Khalid, Chambre des communes du Canada, avril 2021. <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/43-2/JUST/rapport-9>

S. Lapierre, A. Vincent, *Le Meilleur intérêt de l'enfant victime de violence conjugale : enjeux et réponses sociojudiciaires*, Presses de l'Université du Québec (PUQ), 2022. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/meilleur-interet-enfant-victime-violence-conjugale-4084.html>

M.-H. Lavoie, C. Jean, *La communication avec les personnes victimes d'un traumatisme craniocérébral*, CHU de Québec, Hôpital de l'Enfant-Jésus, Service d'orthophonie, 2014. https://www.chudequebec.ca/getmedia/f9894033-0b60-42b2-8f15-dc9ff6bccca0/823_04_026_Communication_personne_victime_TCC.aspx

J. Monckton Smith, *In Control: Dangerous Relationships and How They End in Murder*, Bloomsbury, UK, 2021. <https://www.bloomsbury.com/ca/in-control-9781526642929/>

A. Myhill, *The police response to domestic violence: Risk, discretion, and the context of coercive control*, PhD Thesis, University of London Department of Sociology March, 2018, https://openaccess.city.ac.uk/id/eprint/19905/1/Myhill,%20Andy_Redacted.pdf

Rebâtir la confiance - Synthèse, Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, coprésidé par Elisabeth Corte et Julie Desrosiers, Secrétariat à la condition féminine, Gouvernement du Québec, Décembre 2020, www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Synthese-Rapport-AG-VC.pdf

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, *Le contrôle coercitif, un levier pour mieux repérer et intervenir en contexte de violence conjugale*, 2022. <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/RMFVVC-Revue-contrôle-coercitif-2022.pdf>

E. Stark, *Coercive control: How men entrap women in personal life*, Oxford University Press, 2007. <https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/coercive-control-how-men-entrap-women-personal-life>

Soar Project [en ligne]: <https://soarproject.ca/information-resources/> Plusieurs ressources sont disponibles en français sur le site

S. Thibault, G. Pagé, S. Boulebsol, et coll. *Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques. Ce que la littérature et les intervenantes nous apprennent*. Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, Montréal, 2022 https://sac.uqam.ca/upload/files/2022/Rapport_recherche_Justice_femmes_marginalisees_WEB.pdf